

Website Disclosure

Nom du Produit : AXP Allianz DNCA Global Sport Equity

ISIN code : LU2310056762

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 5498300HQ28VCUQW0UM45

Version : 23/10/2023

A) RESUME

Le fonds promeut des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les objectifs des investissements durables du Fonds sont les contributions des sociétés bénéficiaires aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sont :

- minimum 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de taxonomie basé sur les activités de transition durable
- note minimale de 2 sur 10 sur l'ABA Corporate Responsibility Rating (tenant compte des controverses et PAI) combinée à la politique d'exclusion intégrant le Do Not Significativement Harm sur tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous)
- note minimale de 2 sur 10 sur la Gouvernance (Pratiques de Gouvernance d'Entreprise)

Les impacts négatifs des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux sont directement intégrés dans l'ABA Corporate Responsibility Rating.

En plus de l'intégration des Principaux Impacts Défavorables dans l'ABA Corporate Sustainability Rating, DNCA Finance, en tant que Gestionnaire d'Investissement, met en place une Politique d'Impacts Défavorables sur le Développement Durable, et une Politique de « Trajectoire Climatique ».

Dans ce contexte, DNCA Finance met en place une Politique d'Exclusion, selon laquelle les exclusions suivantes seront appliquées :

- Charbon thermique : DNCA Finance exclut systématiquement les sociétés dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 10% à la production de charbon ou à la production d'énergie à partir du charbon
- Pétrole et gaz non conventionnels : DNCA Finance exclut systématiquement les entreprises dont les revenus sont liés à plus de 50% au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Tabac : DNCA Finance exclut systématiquement les entreprises impliquées dans la production de tabac ;
- Armes controversées : les émetteurs sont exclus du portefeuille du Compartiment
- Non-respect du UN Global Compact : les émetteurs qui enfreignent gravement les principes du UN Global

Compact sont intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de DNCA Finance et exclus du portefeuille du Compartiment.

Les principaux impacts négatifs font partie des KPI collectés pour l'analyse. Les émetteurs ayant de graves impacts négatifs principaux seront notés défavorablement par la notation de responsabilité d'entreprise ABA

et seront exclus du portefeuille du Compartiment. Une note minimale de 2 sur 10 est ainsi cohérente avec la démarche DNSH (Do No Significant Harm to the social or Environmental objectives).

Les émetteurs controversés ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne sont strictement exclus du portefeuille du Compartiment.

C) CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les caractéristiques promues par le Fonds sont des critères de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des terres, etc.
- Social : Rémunération excessive du PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.

Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.

D) STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le processus d'investissement ESG appliqué au Fonds est basé sur l'exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG, ABA Corporate Responsibility Rating, voir ci-dessous) ou exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut au minimum 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière. ;

Le scoring ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation RSE

La responsabilité d'entreprise est un vivier d'informations utiles pour anticiper les risques des entreprises notamment au regard des interactions avec leurs parties prenantes : salariés, supply chains, clients, collectivités locales, actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse ABA de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre piliers :

- la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers...);
- la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets...); la responsabilité vis-à-vis des travailleurs (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, etc.); et
- la responsabilité sociétale (qualité des produits ou services vendus, respect des communautés locales et des droits de l'homme, etc.).

Sur la base de ces évaluations, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont notés puis pondérés de manière égale dans une seule note. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de la matérialité (corrélation avec la performance économique), qui sont au nombre d'environ 25 au total.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires	Structure du contrôle
		Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management	Taille et composition du comex
		Rotation des dirigeants, existence de contrepouvoir
		Qualité de la stratégie
	Indépendance du Conseil et des comités	Taux d'indépendance du Conseil et des comités
		Séparation des pouvoirs CEO/Président
		Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Rémunération du CEO	Transparence de la rémunération
		Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
	Risques comptables	Historique des litiges comptables (10 ans)
		Changement de méthodes/reporting comptable
Indépendance des CAC		
Qualité de la communication financière	Confiance dans les guidances et transparence	
	Historique des "profit warning"	
	Accessibilité du management	
Responsabilité Environnementale	Management environnemental	Existence d'un SME et périmètre de reporting
		Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrés
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
	Politique climat et efficacité énergétique	Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
		Reporting précis et objectifs chiffrés
	Régulation et Certification	Certification des process
		Intégration des régulations liées au secteur
	Impact biodiversité et externalités	Historiques d'accidents industriels
Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting		
Intégration des enjeux en amont des projets		
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH	Historique de pollution ou nuisances
		Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise
		Leadership and typologie de culture
	Santé et Sécurité	Modèle de croissance et gestion des restructurations
		Mise en place des comités et procédures CHSCT
		Historique d'accidents du travail,

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		niveau de reporting
		Transparence et périmètre des indicateurs
	Climat social et conditions de travail	Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
		Historiques de conflits sociaux
		Qualité des conditions de travail et respect des lois
	Formation et gestion des carrières	Plan de formation et pyramide des âges
		Enjeux de transition spécifique sur le secteur
		Ancienneté des salaires et politique d'évolution interne
	Promotion de la diversité	Part de femmes parmi les employés
		Part de femmes parmi les équipes managériales
		Programme d'attraction des talents
	Attractivité et recrutement	Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
		Programme d'attraction des talents
Capacité à recruter des compétences clés		
Responsabilité sociétale	Qualité, sécurité et traçabilité produits	Processus de contrôle qualité produits
		Historique de défaut de qualité
		Enjeux de sécurité du consommateur
	Capacité d'innovation	Gestion interne ou externe de la R&D
		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque
		Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation)
		Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement
	Satisfaction client et gain de part de marché	Politique de suivi de la satisfaction client
		Evolution PDM
		Qualité du réseau de distribution en B to B
		Historique des plaintes clients
	Respect des communautés locales et droits humains	Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer
Intégration des communautés locales		
Historique des conflits locaux		
Cybersécurité et protection des données personnelles	Utilisation des données personnelles comme business model	
	Protection des données sensibles et respect de la vie privée	
	Mécanismes de protection contre les cyberattaques	
Corruption et éthique des affaires	Gouvernance et process de prévention de la corruption	

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		Opérations des pays à risque
		Historique pratique de corruption ou non éthique
	Cohérence fiscale	Alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale
		Présence dans les paradis fiscaux
		Évolution des taux d'imposition sur 10 ans.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est directement pris en compte dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

Cette analyse approfondie, combinant recherche qualitative et quantitative, aboutit à une note sur 10.

Le Fondsmet en œuvre sa stratégie au sein de deux types d'éléments contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de DNCA Finance, et les exclusions spécifiques à la stratégie.

Exclusions appliquées pour l'ensemble de DNCA Finance :

- Exclusion basée sur les manquements au Pacte mondial des Nations Unies : après analyse et décision du Gestionnaire d'investissement, les sociétés sont répertoriées par DNCA sur une liste des « pires contrevenants » et exclues de tous les portefeuilles
- Exclusion basée sur l'activité du secteur :
 - Production de tabac
 - Exclusion des armes controversées
 - Exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique et les pétroles et gaz non conventionnels, selon le tableau ci-dessous.

Activités	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Activités		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires

Exclusions spécifiques à la stratégie suivie par le Fonds:

- Exclusions d'émetteurs présentant un profil de risque élevé en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG, ABA Corporate Responsibility Rating)

Toute entreprise classée en dessous de la moyenne n'est pas éligible au portefeuille.

Au moins 20 % des investissements du Fonds seront qualifiés d'investissements durables.

Le Fonds applique une réduction minimale de l'univers d'investissement de 20 %.

La Gouvernance est l'un des axes d'évaluation de la Responsabilité d'Entreprise : la Responsabilité Actionnaire. Il est noté sur 10 sur 6 critères : la qualité du management, la qualité du conseil et des comités, la rémunération du PDG, la qualité de la communication financière, les risques comptables et le respect des actionnaires minoritaires. Une trentaine de KPI permettent d'évaluer les pratiques de gouvernance associées à ces 6 critères. De plus, les controverses liées aux bonnes pratiques de gouvernance impactent la notation globale.

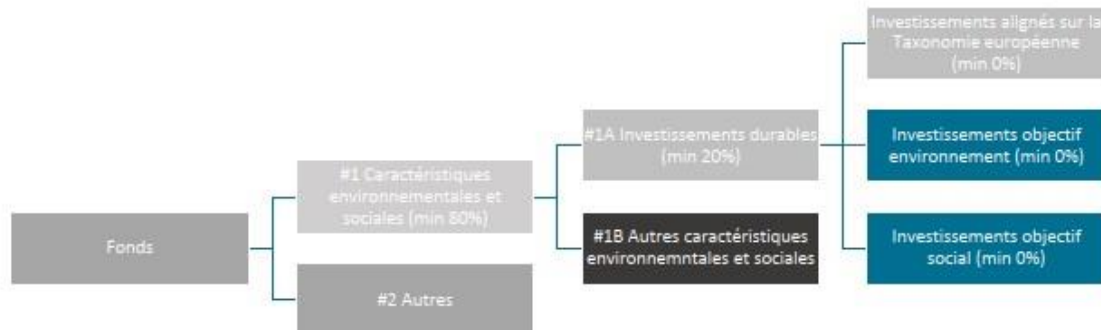
E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Le Fonds a l'intention d'investir au moins 90 % du portefeuille dans des « investissements à caractéristiques environnementales et sociales », 20 % de ceux investis dans des « investissements durables », à la fois environnementaux et sociaux.

Le Fonds a l'intention d'investir un minimum de 20 % dans des investissements durables, mais les données disponibles aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour caractériser l'objectif environnemental ou l'objectif social,

ni l'alignement avec la taxonomie de l'UE. DNCA Finance entend préciser ces objectifs dans une phase ultérieure.

A ce jour, les parts minimales des investissements « environnement », « social », « taxonomie » et « environnement hors taxonomie » sont toutes de 0 %.



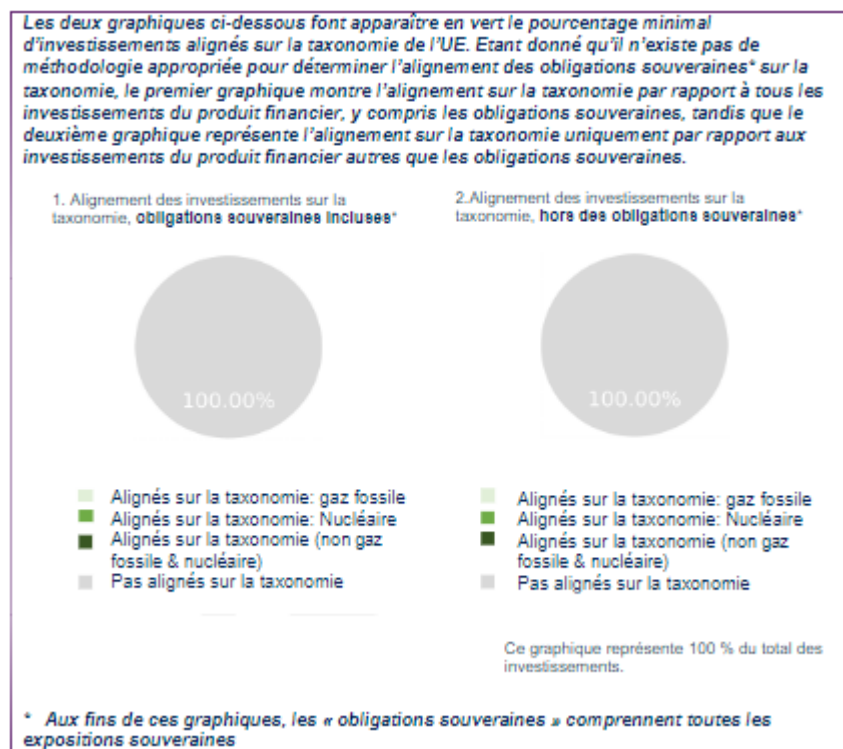
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres : Comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissement durable.

Le Fonds n'investit pas dans des produits dérivés afin d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues.



Ce sous-fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à investir dans des activités respectueuses de l'environnement alignées sur la taxonomie. À la date du présent Prospectus, le

Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la proportion minimale des investissements du Fonds dans des activités respectueuses de l'environnement alignées sur la taxonomie (y compris les investissements dans des activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0 %. Dès que les données seront plus précises et disponibles, on s'attend à ce que la proportion des investissements dans les activités habilitantes et transitoires augmente et que le calcul de l'alignement sur le règlement taxonomique soit modifié.

La part minimale des investissements dans les activités de transition et habilitantes devrait être de 0 %. Ce chiffre sera ajusté lorsque les données seront disponibles et exactes.

Les investissements sous-jacents de ce Fonds qui ne sont pas dans des activités écologiquement durables alignées sur la taxonomie ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du Règlement sur la taxonomie.

F) SUIVI DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les indicateurs de durabilité utilisés par le Fonds sont :

- La note moyenne du portefeuille du Fonds sur la base de la notation ABA.
- Le score moyen du portefeuille du Fonds sur la base de l'évaluation re. « Transition vers une économie durable » réalisé par le Gestionnaire d'investissement
- La proportion moyenne des revenus liés à l'un des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies des sociétés incluses dans le portefeuille du Fonds;
- Empreinte carbone (t CO₂/m\$ investi) du portefeuille du Fonds;
- Intensité carbone (t CO₂/m\$ revenus) du portefeuille du Compartiment
- La proportion du portefeuille du Fonds incluse dans la liste des « pires contrevenants » du Gestionnaire d'investissement.

Conformément à sa politique de gestion du risque de développement durable, DNCA Finance surveille l'exposition de ses portefeuilles à certains indicateurs ESG, dont les indicateurs retenus pour le fonds ; les niveaux d'exposition et les tendances sont calculés et diffusés à toutes les équipes de direction via des tableaux de bord mis à jour quotidiennement.

Les indicateurs retenus par DNCA Finance sont :

- Notations de responsabilité d'entreprise des émetteurs privés et publics de l'ABA ;
- Informations sur les controverses des émetteurs privés d'ISS-ESG,
- Indicateurs de risques financiers liés au climat pour les émetteurs privés (MSCI Climate VaR),
- Indicateurs ESG Momentum (accumulation de news positives ou négatives) calculés en ABA pour les émetteurs corporate,
- Autres indicateurs « durs » pour les émetteurs privés.

La mesure de ces indicateurs sera intégrée au dispositif de contrôle des risques de la Société de Gestion.

Un système d'alerte est en cours de mise en place, basé sur ces mêmes indicateurs, dont les critères et seuils de déclenchement varient selon le type d'OPC concerné. Quatre niveaux de vigilance sont utilisés pour mesurer et alerter : vert, jaune, orange et rouge (risque maximum et décision éventuelle de désinvestissement par le Comité de Suivi de l'Investissement Durable).

G) METHODOLOGIES

Indicateurs utilisés par le fonds

La stratégie du fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA (cf. Stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers (voir ci-dessous).
- La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données carbonées : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille du fonds,

- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.

Méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise

La méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise repose sur 4 piliers : responsabilité actionnariale, responsabilité environnementale, responsabilité sociale et responsabilité sociétale. Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de leur matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total. Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique etc.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires	Structure du contrôle
		Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management	Taille et composition du comex
		Rotation des dirigeants, existence de contrepouvoir
		Qualité de la stratégie
	Indépendance du Conseil et des comités	Taux d'indépendance du Conseil et des comités
		Séparation des pouvoirs CEO/Président
		Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Rémunération du CEO	Transparence de la rémunération
		Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
	Risques comptables	Historique des litiges comptables (10 ans)
		Changement de méthodes/reporting comptable
		Indépendance des CAC
	Qualité de la communication financière	Confiance dans les guidances et transparence
Historique des "profit warning"		
Accessibilité du management		

Responsabilité Environnementale	Management environnemental	Existence d'un SME et périmètre de reporting
		Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrés
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
	Politique climat et efficacité énergétique	Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
		Reporting précis et objectifs chiffrés
	Régulation et Certification	Certification des process
		Intégration des régulations liées au secteur
		Historiques d'accidents industriels
	Impact biodiversité et externalités	Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting
		Intégration des enjeux en amont des projets
Historique de pollution ou nuisances		
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH	Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise
		Leadership and typologie de culture
		Modèle de croissance et gestion des restructurations
	Santé et Sécurité	Mise en place des comités et procédures CHSCT
		Historique d'accidents du travail,

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		niveau de reporting
		Transparence et périmètre des indicateurs
	Climat social et conditions de travail	Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
		Historiques de conflits sociaux
		Qualité des conditions de travail et respect des lois
	Formation et gestion des carrières	Plan de formation et pyramide des âges
		Enjeux de transition spécifique sur le secteur
		Ancienneté des salaires et politique d'évolution interne
	Promotion de la diversité	Part de femmes parmi les employés
		Part de femmes parmi les équipes managériales
		Programme d'attraction des talents
	Attractivité et recrutement	Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
		Programme d'attraction des talents
Capacité à recruter des compétences clés		
Responsabilité sociétale	Qualité, sécurité et traçabilité produits	Processus de contrôle qualité produits
		Historique de défaut de qualité
		Enjeux de sécurité du consommateur
	Capacité d'innovation	Gestion interne ou externe de la R&D
		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque
		Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation)
		Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement
	Satisfaction client et gain de part de marché	Politique de suivi de la satisfaction client
		Evolution PDM
		Qualité du réseau de distribution en B to B
		Historique des plaintes clients
	Respect des communautés locales et droits humains	Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer
Intégration des communautés locales		
Historique des conflits locaux		
Cybersécurité et protection des données personnelles	Utilisation des données personnelles comme business model	
	Protection des données sensibles et respect de la vie privée	
	Mécanismes de protection contre les cyberattaques	
Corruption et éthique des affaires	Gouvernance et process de prévention de la corruption	

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		Opérations des pays à risque
		Historique pratique de corruption ou non éthique
	Cohérence fiscale	Alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale
		Présence dans les paradis fiscaux
		Évolution des taux d'imposition sur 10 ans.

L'analyse permet à DNCA Finance de noter la Responsabilité d'entreprise sur 10 : le fonds ne peut investir que dans les titres des émetteurs dont la note est supérieure à 2/10.

Classification interne d'investissement durable

DNCA Finance a établi une « classification interne durable » permettant de relier les activités économiques concernées aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Les analystes mesurent la contribution de l'activité des émetteurs à un objectif durable (part du chiffre d'affaires contribuant à un ou plusieurs des ODD).

Cette classification interne durable permet à DNCA de classer certaines entreprises comme « durables », si les conditions suivantes sont respectées :

- Au moins 5% du chiffre d'affaires contribuant à une activité durable selon la classification interne durable
- Note Responsabilité d'entreprise supérieure à 2/10, impliquant que l'entreprise ne nuit pas significativement à un autre objectif durable et respecte le Pacte Global des Nations Unies.
- Pratiques de bonne gouvernance via l'exclusion des émetteurs dont la note gouvernance est inférieure à 2

Le fonds s'engage à investir au moins 20% de ses investissements directs dans des entreprises classées comme « durables » selon la classification interne de DNCA Finance.

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a réalisé un appel d'offres fin 2021 en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, dont les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

A l'issue de cet appel d'offres, ces données externes seront intégrées dans le système d'information de DNCA Finance et les processus d'utilisation associés, avec une cible opérationnelle en 2023.

Sources de données utilisées

Au-delà du modèle propriétaire consistant en une analyse détaillée réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuyant sur les données émanant directement des émetteurs, DNCA Finance utilise également des prestataires externes :

Prestataire	Utilisation
MSCI	Données brutes / entreprises
	Taxonomie
	Principales Incidences Négative (PAI)
	Risque physique et de transition (VAR Climat)
ISS ESG	Exclusions sectorielles
	Controverses
	Données ESG Etats
ISS Ethix	Armes controversées
ISS Proxy Exchange	Conseil pour le vote aux AG
CDP	Données Carbone
	Données eau et usage des sols
CDP Temperature Ratings	Température induite

Mesures prises pour garantir la qualité des données

DNCA Finance met en place un processus de contrôle de la qualité et de la complétude des données utilisées dans les différents processus ESG.

Ces contrôles portent notamment sur :

- Contrôle de présence et d'exhaustivité des données nécessaires aux processus ESG et des informations additionnelles/métadonnées
- Contrôle de la validité des données au regard des types/formats de donnée, le respect des intervalles et des codes/références
- Contrôle des doublons
- Contrôle de cohérence et de pertinence des données reçues, suivi des variations des valeurs et identification des valeurs statistiquement aberrantes

Modalités de traitement des données

Les données issues des fournisseurs sont centralisées et stockées dans un entrepôt de données, et contrôlées. Lorsqu'une anomalie est détectée, une alerte est émise à destination de l'équipe Data (en charge de la qualité des données), pour prise en charge manuelle et intervention des équipes métiers si nécessaire.

Actions possibles :

- Conservation de la donnée précédente
- Identification d'une source de donnée alternative
- Abandon provisoire de la donnée

Les données sont ensuite diffusées dans les différentes applications de traitement. Ces données permettent d'alimenter :

- La notation des émetteurs privés (Responsabilité d'entreprise, appuyée essentiellement sur des données brutes), via l'outil propriétaire ABA
- La notation des émetteurs publics via l'outil propriétaire ABA
- L'ensemble des processus de gestion des risques en matière de durabilité et d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- Les processus d'exclusions.

Des informations sur la proportion de données estimées pourront être fournies ultérieurement.

I) LIMITES AUX METHODOLOGIES ET AUX DONNEES

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance s'appuient sur des données, issues des entreprises elles-mêmes et/ou collectées par DNCA Finance via les fournisseurs de données exposés ci-dessus.

La réglementation sur le reporting extra-financier des entreprises est en pleine mutation, et de plus en plus de données seront disponibles dans les prochaines années, avec une fiabilité renforcée. Cependant, toutes ces données sont complexes, difficiles à rassembler surtout pour des multinationales multiformes.

Les limites rencontrées aujourd'hui sur les données ESG peuvent être :

- Limites d'accès et de pertinence des informations
 - o Homogénéité des informations
 - o Homogénéité transnationale
 - o Homogénéité des méthodologies
 - o Profondeur d'information
 - o Stabilité des informations dans le temps
- Limites liées aux univers d'investissement
 - o Couverture géographique
 - o Couverture sectorielle
 - o Couverture taille de capitalisation
 - o Type d'actif : produits de taux, produits monétaires...

La pertinence, l'homogénéité et la fiabilité des données vont progresser dans les années à venir, au fur et à mesure que les entreprises s'approprient le sujet et que les acteurs partagent leurs meilleures pratiques.

Par ailleurs, certaines technologies comme le calcul du risque climatique ou la température induite s'appuient sur des modèles encore très théoriques et des estimations.

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance sont donc en constante progression mais ne peuvent prétendre à une infaillibilité complète ;

Le processus de contrôle de qualité de données exposé ci-dessus vise à limiter ces problématiques et ne pas compromettre l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales.

J) DUE DILIGENCE

DNCA Finance a mis en place une « politique de gestion des incidences négatives » qui lui permet d'appliquer une diligence raisonnable concernant les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 2 du règlement). Cette « politique de gestion des incidences négatives » s'applique au fonds.

L'analyse des impacts négatifs de DNCA Finance repose sur trois principes :

1. Respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (lignes directrices fixées par l'ONU, l'OIT et l'OCDE) lors de la sélection des émetteurs
2. Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies
3. Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, y compris l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique

DNCA Finance disposera d'un mécanisme de due diligence, qui consistera en :

1. Identifier la nature des impacts négatifs (impacts ESG) associés à ses activités d'investissement
2. Évaluer et hiérarchiser les impacts négatifs
3. Contrôler (prévenir, atténuer, arrêter) certains des impacts négatifs
 - o Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
 - o Ajuster la stratégie de gestion des impacts négatifs si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- La gestion des impacts pour lesquels DNCA Finance a des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles, selon la Politique Environnementale)

- Mesurer pour piloter les indicateurs d'empreinte biodiversité : gestion de l'eau et occupation des sols
- La mesure des autres impacts négatifs permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi qu'un contrôle qualité des données utilisées

DNCA Finance met en place un système d'alerte basé sur le comportement des indicateurs d'impacts négatifs suivis. Dans le cas du fonds, ces alertes sont basées sur :

- Indicateurs d'émission carbone et température induite (tous actifs gérés et contrôlables), à partir d'un seuil (exemple : température induite du portefeuille supérieure à 2,5°)

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

Oui

Non

Si oui, quelles sont les politiques d'engagement ? (Y compris toute procédure de gestion applicable aux controverses liées au développement durable dans les entreprises détenues)

Politique d'engagement DNCA :

<https://www.dnca-investments.com/documents/39?locale=en=INT>

Conformément à sa politique d'engagement actionnarial et dans le cadre de sa gestion des risques et des impacts négatifs en matière de développement durable, DNCA Finance met en place un processus d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles elle investit.

En particulier, des actions d'engagement spécifiques sont déclenchées auprès des émetteurs en fonction des niveaux de vigilance atteints : exposition de ces émetteurs à certains indicateurs de risque de développement durable ou leur implication dans certains impacts négatifs.

DNCA Finance distingue trois cibles d'engagement :

1. Engagement proactif
2. Engagement réactif
3. Engagement collectif

Engagement proactif

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à inciter les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG grâce à un dialogue permanent.

Les objectifs sont déterminés en fonction des thèmes que DNCA considère comme importants, de la participation de DNCA dans la société (contrôle) et du poids de l'émetteur dans les encours sous gestion.

Les interactions d'engagement proactives et les détails des campagnes d'engagement avec les émetteurs ciblés sont présentés dans le rapport d'engagement annuel de DNCA.

Engagement réactif

Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui s'appuie sur le système d'alerte mis en place pour la gestion des risques de développement durable et des impacts négatifs et est basé sur les paramètres suivants :

1. Paramètres de risque de durabilité
 - Niveau absolu faible ou évolution négative des notations de risque de passif ABA des émetteurs corporate (voir « Processus de notation ABA Quant pour les émetteurs corporate ») ;
 - Accumulation de controverses ou de controverses jugées « graves » (via ISS-ESG) (voir « processus d'analyse des controverses ») ;
 - Niveau de VaR liée au climat pour les émetteurs privés (via MSCI).
2. Paramètres des impacts négatifs sur la durabilité
 - Evolution négative des indicateurs « matériels » suivis pour les émetteurs privés (via MSCI) : empreinte carbone ; température induite.
 - Violation UNGC (via MSCI).

Le processus d'escalade repose sur un système d'alerte identique à celui des processus de gestion des risques et des impacts négatifs en matière de développement durable, avec quatre niveaux : vert, jaune, orange et rouge. Le niveau rouge peut conduire à une décision de désinvestissement après décision du Comité de Suivi de l'Investissement Durable.

Engagement collaboratif

DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives pour promouvoir les bonnes pratiques sur des problématiques systémiques ou transversales, concernant :

- Certains émetteurs (par exemple, sans stratégie climat, avec des objectifs inférieurs à ceux fixés par l'Accord de Paris, ou avec des résultats de trajectoire climat supérieurs aux objectifs) ou un groupe d'émetteurs focalisés sur une industrie ou une thématique d'investissement (par exemple, le changement climatique, le capital humain) ;
- Les questions ESG qui peuvent générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs sur la durabilité (par exemple, stratégie climatique non alignée sur l'Accord de Paris).
- Respect des principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD)

L) INDICE DE REFERENCE DESIGNE

Non applicable.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.